

Surcharge de 5 cents – arrive bientôt!

Cela est un rappel à tous nos clients que la transmission électronique du plan de dépôt dans les outils électroniques d'expédition de Postes Canada sera obligatoire le 20 juillet 2009 pour Médiaposte avec adresse^{MC} TPIF et Poste-publications^{MC} TPIF. Il restera facultatif pour Poste-lettres à tarifs préférentiels^{MC} (Courrier transactionnel), Médiaposte avec adresse mécanisable^{MC}, Poste-publications mécanisable^{MC} et Poste-lettres mécanisable^{MC}. **SI VOUS N'IMPORTEZ PAS LE PLAN DE DÉPÔT APRÈS CETTE DATE, VOUS SEREZ SURCHARGÉ 0,05\$ PAR ARTICLE POUR TOUTE VOTRE EXPÉDITION.** Un rappel sera ajouté au progiciel ainsi qu'à l'Énoncé d'exactitude des adresses.

De plus d'avoir produit un plan de dépôt et le transmettre électroniquement dans les outils électroniques d'expédition, il sera obligatoire de produire les étiquettes de conteneurs et sacs avec des codes à barres et/ou des données interprétables par l'utilisateur pour Médiaposte avec adresse^{MC} TPIF et Poste-publications^{MC} TPIF.

Pour vous assurez que vous êtes prêts pour la date limite, vous devriez déjà être en train de créer des plans de dépôt pour vos expéditions de Médiaposte avec adresse^{MC} et Poste-publications^{MC}. Le système d'importation des OEE de la version en ligne et hors-ligne est opérationnel depuis mi-janvier et fonctionne très bien. N'oubliez pas que les étiquettes de conteneurs/sacs avec de codes à barres sont un peu plus grandes que les étiquettes précédentes. Il y a quatre par feuille de 8,5" par 11". Si vous utilisez votre propre papier, s'il vous plaît vous assurez que vous conformez aux exigences : minimum de papier 32lb bond, 65lb cover, ou 90lb index.

Nous avons toujours des copies de la publication de Postes Canada « Améliorations apportées à la préparation et au dépôt de vos commandes ». S'il vous plaît contactez Virginia à Virginia@flagshipsoftware.com si vous voudriez que nous vous envoyons une copie. Le mois prochain nous expliquerons en détail les étapes pour produire un plan de dépôt avec iAddress^{MC}.

Nouvelles de Postes Canada



L'année prochaine Postes Canada cessera progressivement la version hors-ligne des outils électroniques d'expédition. Elle sera remplacée avec une version améliorée du système en ligne. Le lancement de la nouvelle version devrait être en septembre et marchera en parallèle avec le système hors-ligne jusqu'à ce qu'il soit abandonné.

Payer pour les expéditions américaines

À partir du 1^{er} mai 2009, l'USPS n'acceptera plus les chèques en dollars américains tirés sur une banque canadienne. Il acceptera seulement les chèques tirés sur les banques américaines ou sur les guichets américains d'une banque canadienne. Ces chèques contiendront un numéro d'acheminement à 9 chiffres contre le numéro canadien à 8 chiffres.

L'USPS acceptera les paiements utilisant le Centralized Account Processing System (CAPS), que vous utilisez peut-être déjà. Il acceptera aussi les traites bancaires en dollars américains pourvu que la traite bancaire est tirée sur une banque américaine et contient un numéro d'acheminement à 9 chiffres.

Nous avons demandé à cinq banques canadiennes (Banque de Montréal, CIBC, Banque Royale, Banque Scotia et TD Canada Trust), et nous avons découvert que toutes ces banques vendent des traites bancaires qui adhèrent aux critères pour un paiement à USPS. Seulement la Banque Royale a un compte en dollars américains avec un numéro d'acheminement à 9 chiffres. Si vous utilisez une autre banque que les cinq mentionnées, assurez-vous que leur traite bancaire est tirée sur une banque américaine (qui existe toujours!) et qu'elle contient un numéro d'acheminement à 9 chiffres.



De dernière minute!

Le rapport du comité consultatif de l'examen stratégique de la société canadienne des postes, prévu auparavant d'être terminé en décembre 2008, a été publié. Il y a quelques recommandations très intéressantes.

1. Déréglementation :

Il est recommandé que Postes Canada ne soit pas dérégulé à l'exception de ce qui suit (Recommandation #10) :

« que le courrier du régime international de départ soit ouvert à la concurrence, comme c'est la pratique (même si cet élément n'est pas régi par la loi), pour faire un pas vers la libéralisation des marchés postaux qui se déroule à l'échelle internationale. »

Cela est une nouvelle fantastique pour les expéditeurs qui préparent et déposent leur courrier directement à l'USPS. Bien qu'il ne soit pas encore la loi, cela est un grand pas vers une résolution.

2. Postes Canada comme un concurrent :

Le comité consultatif recommande que Postes Canada optimise ses réseaux pour développer des autres activités et des flux de rentrées tant que les activités sont liées à ses affaires fondamentales. Les revenus découlant du privilège exclusif ne peuvent pas être utilisés pour financer ces activités commerciales supplémentaires.

Le comité présente que la capacité de Postes Canada de faire d'acquisitions, pénétrer de nouveaux marchés et prendre part à des activités internationales à besoin de la clarification du gouvernement fédéral. Il recommande que quand le gouvernement juge que Postes Canada devrait agir sur une nouvelle entreprise commerciale, qu'elle aura l'autorité de dépenser jusqu'à 100 M\$ pour une seule transaction sans demander une autre autorisation. Cela lui donne la capacité de réagir rapidement à de nouvelles occasions commerciales.

3. Conseils postaux :

Le comité consultatif recommande la formation d'un conseil des principaux utilisateurs de services postaux, un conseil des services postaux ruraux, un conseil des petites et moyennes entreprises ainsi que la continuation du conseil consultatif national.



4. Subventions du PAP :

Il est recommandé que l'obligation actuelle de Postes Canada devrait prendre fin en mars 2009. Comme cette date s'est déjà passée, on verra bien comment cela affectera les obligations de Postes Canada par rapport aux Fonds du Canada pour les périodiques.

Le comité consultatif recommande aussi que la formule d'établissement des prix axée sur la distance pour l'expédition des publications devrait être revue pour s'assurer que les milieux ruraux de Canada ne sont pas affectés défavorablement par la structure d'établissement des prix.

Pour de détails supplémentaires et pour lire le rapport entier, s'il vous plaît consulter :

www.cpcstrategicreview-examenstrategiquescp.gc.ca

Références

Merci à tous nos clients qui nous ont fourni avec leurs informations de référence. Nous avons déjà utilisé la liste pour des demandes de renseignement reliées à Médiaposte avec adresse^{MC} et Postes-publications^{MC}. Si vous voulez être sur la liste, s'il vous plaît envoyer les coordonnées de votre département de ventes ainsi que les services que vous offrez et les dimensions de tâche préférées à Virginia@flagshipsoftware.com.



Cours de formation mise à jour

Notre **dernier** cours de formation avant l'été sera mercredi le 3 juin 2009 à notre bureau technique à Richmond Hill. Nous n'offrirons pas de cours de formation durant les mois de juillet et août. Par déférence pour le début de l'année scolaire tardif, nous reprendrons les cours de formation mercredi le 16 septembre 2009.

Si vous avez besoin de la formation durant l'été, s'il vous plaît envoyez un courriel à Carolyn@flagshipsoftware.com pour organiser une session de web. Nous pouvez faire un cours d'introduction ou de recyclage de 20 à 30 minutes à propos du logiciel quand cela vous conviendra.

S'il y a un sujet que vous voudriez être informé dans ce bulletin, s'il vous plaît nous envoyez un courriel à : newsletter@flagshipsoftware.com



100 Fern Valley Crescent, Richmond Hill, Ontario, L4E 2J4

Tel: (416) 410-6357 Toll Free: 1-866-672-0007 Fax: (905) 773-7791

www.flagshipsoftware.com